



Entreprise avance garantie de caution

Par **cathy**, le **13/02/2014** à **16:42**

Bonjour,rrrnJe sollicite vos conseils pour un litige avec une entreprise qui fait l'avance pour la caution lorsque l'on rentre dans une location.rnrnEn septembre 2011, je me faisais donc avancer la somme nécessaire et je remboursais tous les mois pendant deux ans.rnrnAu mois de juin 2013, je procédais au remboursement anticipé de la totalité restante; c'est à dire 200,97 euros.rnrnAu mois d'octobre 2013, cette entreprise créditait mon compte de la somme de 80 euros de trop perçu. Jusque là, rien à redire mais au mois de janvier 2014, je me suis aperçue que cette entreprise me prélève deux fois par mois une quarantaine d'euros.rnrntrès exactement: 20 et 20,97 chaque mois. Soit 81,94 en deux mois. La personne sensée me rappeler pour me donner une explication ne me rappelle jamais, et j'avoue commencer à perdre patience à téléphoner tous les deux jours pour m'entendre dire qu'on me rappellera.rnrnEnfin, si quelqu'un peut m'indiquer le service juridique à contacter pour régler ce litige je pourrais peut être enfin voir le bout de ce tunnel infernal.rnrnMerci d'avance pour l'aide que vous pourrez m'apporter et surtout merci d'avoir eu la patience de lire ce pavé.